
N° 1996-1173 - déplacements et voirie - Craponne - Acquisition de deux parcelles de terrain cédées gratuitement en application d'un permis de construire et d'un arrêté de lotissement - Département de l'action foncière - Subdivision Rhône-sud -

Le Conseil,

Vu le rapport du 14 novembre 1996, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition, par la Communauté urbaine, des deux parcelles de terrain ci-après désignées, nécessaires à des élargissements de voirie et qui lui seraient cédées gratuitement, conformément aux dispositions d'un permis de construire et d'un arrêté de lotissement.

situation	superficie (en m ²)	destination	propriétaires	observations
Craponne - rue Jean Claude Martin -	67	élargissement de la rue Jean Claude Martin -	consorts Jacquin -	permis de construire n°07142 du 18 octobre 1974 -
rue du Martoret -	285	élargissement de la rue du Martoret -	divers propriétaires indi- vis -	arrêté de lotissement n° 69 06 985 006 du 19 décembre 1985 -

B - Propose d'approuver les compromis établis en vue de permettre la régularisation de ces opérations et de l'autoriser à signer les actes authentiques à intervenir ;

Vu lesdits compromis ;

Vu le permis de construire n° 07142 du 18 octobre 1974 ;

Vu l'arrêté de lotissement n° 69-06 985 006 du 19 décembre 1985 ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve les compromis établis en vue de permettre la régularisation de ces opérations.

2° - Autorise monsieur le président à signer les actes authentiques à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,